

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Délibération
n° 2020.12.416

**Rapport annuel sur le
prix et la qualité du
service public
d'assainissement non
collectif de
GrandAngoulême -
Année 2019**

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, ZaliSSa ZOUNGRANA, Flavien DELAGE

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Valérie DUBOIS, Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU, Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Hervé GUICHET à Fabienne GODICHAUD, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à ZaliSSa ZOUNGRANA

Suppléant(s) :

Jean-Luc FOUCHIER par Flavien DELAGE

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Minerve CALDERARI, Françoise COUTANT, Serge DAVID, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Hervé GUICHET, Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER, Valérie SCHERMANN, Roland VEAUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.12.416**

ASSAINISSEMENT

Rapporteur : **Monsieur HUREAU**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE GRANDANGOULEME - ANNEE 2019**

Après le vote du compte administratif 2019 par délibération n°151 du conseil communautaire du 16 juillet 2020, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2019.

Il a pour objectifs :

- de fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'assainissement non collectif, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- caractéristiques techniques du service de l'assainissement non collectif ;
- tarification et recettes du service ;
- indicateurs de performance ;
- financement des investissements ;
- abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Les éléments du rapport, dont le synoptique de l'ensemble, sont présentés en annexe.

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 8 décembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 14 décembre 2020,

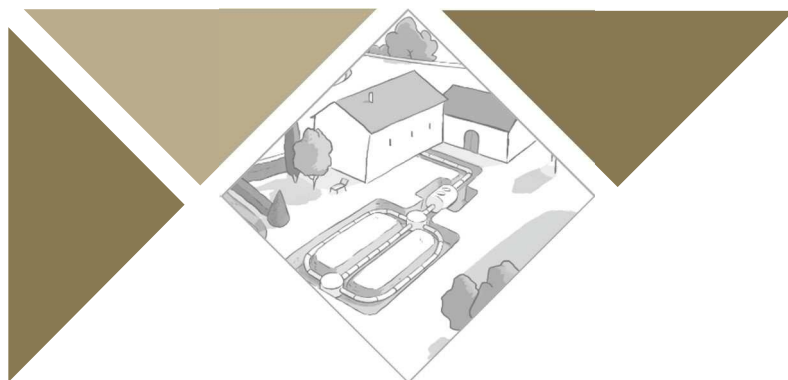
.../...

Je vous propose

D'APPROUVER le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 décembre 2020	<u>Affiché le :</u> 29 décembre 2020



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

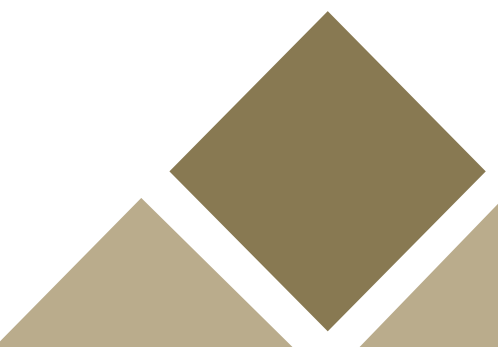
DU SERVICE PUBLIC

Assainissement non collectif

GrandAngoulême

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.



Sommaire

PRIX & QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	3
2.1. Modalités de tarification	3
2.2. Les Recettes du service	4
3. Activités du service	5
4. Indicateurs de performance	6
4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	6
4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	6
ANNEXE : DONNEES TECHNIQUES SUPPLEMENTAIRES DU PANANC	0

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : GrandAngoulême (Communauté d'agglomération)
- **Communes desservies** : ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIERS-SUR-BOËME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYMOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL-ET-GIGET, VOULGÉZAC, VOUZAN
- Le service est exploité en régie. Il réalise les tâches suivantes : application du règlement du service, contrôle de bonne exécution installation nouvelle, contrôle de conception installation nouvelle, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020	Variation
Tarif du contrôle des installations en € TTC/an	15,00	15,00	0%
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	100,00	100,00	0%
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	60,00	60,00	0%
Contrôle lors d'une transaction immobilière € TTC	70,00	70,00	0%

2.2. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité
Montant des contrôles réalisés	265 832,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	22 959,30 (inclus aide agence de l'eau (20 485€), produits exceptionnels (200,40 €), reprises sur provision (2 272,91 €) et autres produits gestion courante (1,37 €))
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
Total	288 791,30

3. Activités du service

Prestation	2018	2019	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	130	229	76%
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	99	189	91%
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	343	609	78%
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	296	333	13%
Avis sur certificat d'urbanisme	139	128	-8%

4. Indicateurs de performance

4.1. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Nombre de points max.	Points obtenus
Partie A		100	
VP. 168	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
VP. 169	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
VP. 170	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
VP. 171	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
Partie B			
VP. 172	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
VP. 173	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	0
VP. 177	Le service assure le traitement des matières de vidange	10	0

Pour 2019, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 100 (100 en 2018).

4.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et validés par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

	2018	2019	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	2 618	2 791	
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	10 734	11 288	
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.166 + VP267)	13 352	14 079	+5,44%
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service(VP.167)	14 584	14 674*	+0,62%
Taux de conformité [%]	91,6 %	95,9 %	

*Depuis la mise en place du service, 15 071 installations ont été contrôlées.

Parmi elles, à ce jour, environ 397 installations ont été supprimées pour raccorder les habitations au réseau public d'assainissement collectif.

ANNEXE : DONNEES TECHNIQUES SUPPLEMENTAIRES DU PANANC

	Unité	2019
Indicateurs clés		
Taux de couverture de l'ANC	%	-
Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service (VP. 181)	hab.	125 585
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service d'ANC (D. 301)	hab.	NC
Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations (VP. 305)	Oui/non	oui
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - A SAISIR	0-140 pts	100
Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif (D.302) - Calcul de vérification	0-140 pts	100
Partie A	0-100 pts	100
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	Oui/non	oui
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	Oui/non	oui
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP.170)	Oui/non	oui
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (VP.171)	Oui/non	oui
Partie B	0-40 pts	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations (VP.172)	Oui/non	non
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (VP.173)	Oui/non	non
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange (VP.174)	Oui/non	non
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P.301.3) - A SAISIR	%	
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif - Calcul de vérification	%	95,9%
Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)	Unité	14 674
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166)	Unité	2 791
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267)	Unité	11 288

Financier		
Tarifs		
Tarif du contrôle de l'ANC (DC.196)	€	15,00
Tarif TTC de l'examen préalable de la conception (complémentaire) (DC.325)	€	100,00
Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux (complémentaire) (DC.326)	€	60,00

Budget global du service - Collectivité + Exploitant(s)		
Montant des recettes provenant des contrôles (DC.197)	€	265 831,70
Montant financier des travaux réalisés (DC.198)	€	0,00
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire) (DC.327)	€	0,00
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire) (DC.328)	€	22 959,32
Abondement par le budget général (complémentaire) (DC.329)	€	0,00
Assujettissement à la TVA (complémentaire) (DC.330)	Oui/non	non
Dont budget Exploitant(s)		
Montant des recettes provenant des contrôles	€	
Montant financier des travaux réalisés	€	
Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange (complémentaire)	€	
Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers (complémentaire)	€	

Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) - Calculs de vérification		
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire) (DC.320)	Unité	NC
Par taille en EH		14 981
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 307)	Unité	14 964
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 308)	Unité	17
Par type (individuel/regroupé)		17
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 309)	Unité	8
Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements (DC. 310)	Unité	9
Par filière de traitement		0
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place (DC. 311)	Unité	NC
Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué (DC. 312)	Unité	NC
Nombre d'installations agréées contrôlées (DC. 313)	Unité	NC
Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes) (DC. 314)	Unité	NC
Par mode d'évacuation des eaux		0
Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol (complémentaire) (DC. 316)	Unité	NC
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (complémentaire) (DC. 317)	Unité	NC
Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration (complémentaire) (DC. 318)	Unité	NC
Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation (complémentaire - calculé) (DC. 319)	Unité	NC

Parc		
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC. 306)	Unité	14 981
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) (DC.332)	Unité	229
Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire) (DC. 315)	Unité	0
Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire) (VP.303)	Unité	RAS
Parc existant		
Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire) (DC.321)	Unité	
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) (VP.334)	Unité	942
Parc neuf/réhabilité		
Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé) (DC.322)	Unité	16
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire) (DC.331)	Unité	85
Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) (DC.333)	Unité	189
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire) (DC.342)	Unité	0
Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire) (DC.343)	Unité	85
Nombre d'opérations neuves dans l'année N (complémentaire) (DC.341)	Unité	104
Niveau de service		
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) (VP.301)	Oui/non	non
Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) (VP.323)	an(s)	8
Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) (VP.324)	Oui/non	non
Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) (VP.335)	Oui/non	oui
Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) (VP.336)	Oui/non	oui
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) (VP.337)	Oui/non	non
Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire) (VP.338)	Oui/non	oui
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) (VP.339)	Oui/non	oui
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) (VP.340)	Oui/non	oui
Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire) (VP.302)	Oui/non	non